

LE POLITIQUE,

JOURNAL DE LIÈGE.

On s'abonne au bureau du journal, rue du Pot-d'Or, et chez MM. les directeurs des postes. — Le prix de l'abonnement est de 44 francs pour Liège, et 43 francs pour les autres villes du royaume — Un Numéro séparé se vend 16 centimes. — Les abonnements commencent à toutes les époques. — Les lettres et envois d'argent doivent être affranchis. — Le journal est remis aux abonnés qui habitent Liège moyennant une faible rétribution payable au porteur. — AVIS ET ANNONCES : Le prix de la ligne d'insertion est de 20 centimes.

FRANCE. — PARIS, 17 JANVIER.

L'attentat, dont le roi de Sardaigne aurait failli être victime, n'est confirmé aujourd'hui par aucune lettre, soit de Lyon, soit de la frontière d'Italie.

Voici les renseignements qu'on nous donne sur la nouvelle expédition de Constantinople :

Treize régimens, un grand nombre d'artilleurs, formant environ six batteries au complet, beaucoup de troupes du génie, 2,000 hommes de cavalerie et trois bataillons de tirailleurs d'Afrique, seront employés dans cette seconde expédition.

Voici les No. des régimens désignés :
1er. de ligne, 2e., 23e., 27e., 41e., 44e., 49e., 51e., 60e. 7e. léger, 9e., 16e., 19e.

Tous ces régimens faisant partie de l'expédition de Constantinople forment actuellement leurs bataillons de guerre dont l'effectif ne doit pas être moindre de 800 hommes chacun, et l'armée expéditionnaire dépassera 25,000 hommes.

On ne connaît pas encore les généraux qui auront des commandemens dans cette expédition.

Une forte levée de marins vient d'être ordonnée dans tous les quartiers du 5e. arrondissement maritime (Toulon). Le port de Toulon, épuisé par les levées successives qui s'y sont faites, sera peut-être obligé de prendre des ouvriers du port pour fournir le contingent qui lui a été assigné.

Hier matin, au bois de Boulogne, une rencontre a eu lieu entre le major Andrews et le lieutenant Barker au service de S. M. B., à la suite d'une vive discussion sur la tactique militaire. Après trois coups de pistolet échangés, le major a été atteint mortellement dans la poitrine. Une balle égarée est venue frapper au bas M. Gamboyne, témoin de M. Barker.

Des lettres du sud de l'Espagne annoncent que l'on a découvert à Algésiras, plusieurs cachettes de Gomez, en fouillant une maison chez un paysan carliste qui s'est enfui aussitôt; on a trouvé en argenterie et espèces pour près de 30,000 piastres, bien emballées, toutes prêtes à être embarquées. Plusieurs prêtres complices ont été arrêtés.

A la dernière séance de l'académie des sciences, M. Arago a annoncé qu'il avait eu le bonheur d'obtenir, par l'entremise de M. de Metternich, la cessation de l'exil du savant M. Melloni, banni de l'état de Parme, par ordre de l'archiduchesse Marie-Louise. M. Arago a été invité par l'académie à transmettre à ce sujet à M. de Metternich les remerciemens de l'honorable assemblée.

On écrit de Naples, 27 décembre :

Depuis longtemps nous n'avions pas vu une année aussi féconde en oranges que celle-ci. Hier et avant-hier une tempête a éclaté; toute la nature semblait en fermentation, plusieurs colonnes de feu sont sorties du cratère du Vésuve. La mer était profondément agitée, plusieurs quais ont été en partie endommagés, en partie détruits. On est très inquiet sur le sort du bateau à vapeur *Marie-Christine*, qui est attendu depuis quelques jours. Des cadavres ont été jetés sur la côte de Baya. (Gaz. d'Augsbourg)

CHAMBRE DES DÉPUTÉS.

Nous avons fait connaître le discours prononcé par M. Thiers sur la question espagnole. Voici des extraits étendus de la réponse de M. Guizot. Ce ministre après avoir établi que le traité de la quadruple alliance n'obligeait point le gouvernement français à une intervention, continue en ces termes :

Je n'entends pas examiner, quant à présent, le fond de la question; j'ai voulu vous faire connaître l'opinion de notre ambassadeur en Espagne, qui a jugé qu'il était de son devoir d'instruire le gouvernement au moment où il croyait l'intervention possible.

La question n'est donc pas si simple, ni l'entreprise si facile qu'on voudrait vous le persuader. Je sais qu'on peut dire que tout ceci n'est qu'une conjoncture; que l'intervention n'ayant pas eu lieu on n'en peut connaître les conséquences. Je ferai aussi la même réponse à nos adversaires; je leur dirai que l'intervention n'ayant pas eu lieu, ils ne peuvent pas savoir non plus si elle aurait produit les résultats avantageux qu'ils en attendaient. Nous sommes à deux de jeu sur cette question; mais la partie étant ainsi égale, il y a quelque chose à consulter; il y a des faits qui se sont passés en Espagne depuis quatre années; elle a une histoire qu'il faut examiner. (L'attention redouble.)

Eh bien! je vous demanderai en grâce de vous rappeler tout ce qui s'est passé depuis la mort de Ferdinand VII.

Jamais gouvernement nouveau ne s'est établi et n'a passé les premiers momens de sa vie sous des auspices plus favorables et entouré de meilleures circonstances.

Il s'est établi légalement, en vertu du droit, au nom du principe monarchique, si puissant en Espagne. Au moment où il s'est établi, il n'a été sérieusement contesté par personne. Dans tout le pays, non seulement il a été sur le champ le gouvernement légal, le gouvernement de droit, comme il l'est strictement, mais il a été à l'instant même reconnu, immédiatement reconnu par tous les voisins, par les puissances, qui pouvaient influer directement et efficacement sur ses destinées, et non seulement il a été reconnu, mais il a été soutenu moralement, comme je vous le montrais tout à l'heure, par la reconnaissance et par l'appui qui lui a été promis. Il a été soutenu matériellement par de l'argent, par des armes, par des munitions, par des envois de troupes, la légion étrangère française et la légion anglaise. En fait, je le répète, jamais gouvernement nouveau n'a été mieux soutenu en naissant, ni entouré de circonstances plus favorables que l'Espagne.

Rappelez-vous que tout s'est passé parmi nous au moment où le gouvernement de juillet a été fondé. Est-ce que les circonstances lui ont été aussi

favorables? Est-ce qu'il a été vu d'aussi bon oeil par tous ses voisins? Est-ce qu'il n'avait pas les embarras intérieurs qui naissent d'une grande commotion, d'un grand emploi de la force nationale? Ces difficultés, Messieurs, qui nous ont tant frappés, qui ont tant pesé sur nous, que nous avons eu tant de peine à surmonter, le gouvernement de la Reine ne les a pas rencontrées en Espagne.

Et cependant, ce gouvernement est-il parvenu aujourd'hui au même degré de fermeté, d'autorité, d'influence que le gouvernement français? Non, certainement non. Pourquoi? Il y a une cause intérieure, une cause que l'honorable M. Thiers signalait lui-même avant-hier: c'est la difficulté, l'extrême difficulté d'établir en Espagne un gouvernement régulier, efficace, qui s'empare de la population, qui la possède, la conduit et la mène à son but. M. Thiers vous le disait avant-hier en vous parlant du juste milieu espagnol, que ce qui lui manquait, au juste milieu espagnol, c'était un gouvernement capable de la rallier et de la conduire. C'est là, Messieurs, c'est là qu'est la véritable difficulté pour l'Espagne, c'est là le mal qu'il faut guérir, c'est là l'obstacle qu'il faut surmonter si l'on veut donner réellement à l'Espagne ce qui lui manque.

Eh bien! Messieurs, ce que vous demandez, ce que vous proposez les partisans de l'intervention, c'est de vous charger de cette entreprise, c'est de donner au juste-milieu espagnol le gouvernement qui lui manque, de lui donner le temps et la force de l'acquiescer.

Messieurs, à Dieu ne plaise que je veuille affirmer que la chose est impossible; mais certainement l'entreprise est grande et bien difficile. Ce n'est pas la première fois que des gouvernemens étrangers, que la France essaie d'influer sur l'Espagne, essaient de la réformer, de diriger son gouvernement. Louis XIV l'a essayé; Napoléon l'a essayé; Louis XVIII l'a essayé. Il ne se fera jamais une intervention plus facile, qui ait rencontré moins d'obstacles, qui ait été plus promptement accomplie que celle de 1823. Elle a marché des Pyrénées à Cadix sans obstacles; elle a pris en peu de temps Cadix qui avait résisté à toute la puissance de Napoléon; et tout cela s'est accompli, quand elle a voulu influencer efficacement sur le gouvernement espagnol; quand elle a voulu introduire dans ses conseils, dans ses actes, l'ordre, la modération, la sagesse, l'efficacité, qui fait les gouvernemens, elle a échoué, Messieurs!

Louis XVIII s'est conduit envers l'Espagne à cette époque d'une façon prudente et modérée; il lui a donné de bons et sages conseils; ils ont été à peu près sans vertu, et, trois ans après, il était sur le point de se brouiller avec l'Espagne et de rappeler son ambassadeur.

Est-ce là, messieurs, une entreprise facile? Est-ce là une de ces choses que l'on puisse faire en quelques mois, en se jouant, sans y engager toute la force, toute l'autorité, toute la destinée de la nation! Non, messieurs; il est clair que c'est une affaire immense, une de ces affaires dont on ne se charge pas pour le compte d'autrui.

Et pensez-y bien, Messieurs, pensez-y bien, quel est le gouvernement que vous iriez aujourd'hui vous charger, je ne dis pas d'établir, mais de faire réussir en Espagne, que vous vous chargeriez d'assurer, de garantir? Louis XVIII avait affaire à Ferdinand VII, à un roi absolu, à une forme de gouvernement plus simple, plus expéditive que les formes constitutionnelles. Ce que vous iriez vous charger de faire réussir en Espagne, et avec grande raison, car vous n'en devez prétendre aucun autre, c'est le gouvernement constitutionnel; un gouvernement libre, un gouvernement de publicité et de discussion, un gouvernement où l'élection joue un rôle immense.

On vous parle, Messieurs, de la fatigue et de la faiblesse comme les seules causes de l'existence du juste milieu, et de son empire. Messieurs, pour fonder un gouvernement de juste-milieu, il faut plus de courage, il faut plus de persévérance et de dévouement que pour aucune autre forme de gouvernement; et aucune autre entreprise. (Marques non équivoques d'adhésion.)

Non certes, il n'est pas vrai que le juste-milieu et son empire soient l'effet de la fatigue et de la faiblesse. Sans aucun doute, le désabonnement général y concourt, je ne fais pas plus illusion que vous sur ce qu'il peut y avoir aujourd'hui d'erreur, de mal dans l'état moral de mon pays, je sais qu'il y a dans ce désabonnement général, dans ce scepticisme général, de la fatigue, de la faiblesse, j'en conviens; mais si nous n'avions trouvé que cela parmi nous, jamais vous ne seriez venu à bout de faire ce que vous avez fait; jamais le gouvernement, jamais le juste-milieu, jamais la révolution de juillet n'aurait réussi. Ce n'est pas à nos défauts, ce n'est pas à ce qui nous manque, c'est à nos qualités, à notre expérience, à notre intelligence, à notre politique, à notre fermeté et à notre persévérance que le succès du juste-milieu a été dû en France, et il vous faudrait reconnaître en Espagne les mêmes élémens pour réussir; et pour réussir, comment, par la main de l'étranger. (Mouvement prolongé d'approbation.)

Je conjure la chambre, comme je le disais tout à l'heure, de prendre toutes mes paroles à la lettre, et de ne leur donner ni plus ni moins d'étendue que je ne leur en attribue moi-même.

Ce que je conclus de tout ceci, c'est uniquement que l'entreprise est très-difficile, c'est qu'elle exige le plus grand effort, c'est qu'elle lie la responsabilité et le sort de la France aux affaires intérieures et aux destinées de l'Espagne. Il faut donc pour que la France s'y engage, un intérêt immense, un de ces intérêts dominans, prépondérans auxquels les nations doivent quelquefois tout sacrifier. Cet intérêt existe-t-il? Je pense que non, et je demande à la chambre la permission de lui en dire la raison.

On a apporté, à l'appui de l'intérêt que doit avoir la France dans la destinée actuelle de l'Espagne, des considérations de divers genres, les unes puisées dans la politique générale et permanente de la France, les autres dans sa politique actuelle, spéciale, dans l'intérêt du gouvernement de juillet.

Je parcourrai rapidement les unes et les autres.

On a parlé de Louis XIV, c'est le grand exemple et la grande autorité. Je prie la chambre de se demander ce qu'est devenu après Louis XIV, après ce grand acte de la fin de son règne sur l'Espagne, ce qu'est devenue la conduite et la situation de la France dans les grandes affaires de l'Europe, dans le cours du dix-huitième siècle. La réponse est facile et connue de tout le monde: une inertie rare, une faiblesse évidente, peu d'influence et peu d'action dans les affaires générales de l'Europe, telle a été l'histoire de France dans le dix-huitième siècle.

Voix de la gauche: Dans les affaires d'Espagne!
M. le ministre de l'instruction publique: De la France! c'est de la France que je parle.

Vous n'avez qu'à vous rappeler, Messieurs, les grands événemens politiques du dix-huitième siècle, la guerre de la succession germanique, la guerre de sept ans, le partage de la Pologne; vous savez tous quel petit rôle la France y a joué. Pourquoi? parce que la France était fatiguée, épuisée, et surtout lassée moralement des longues guerres de Louis XIV, de ces efforts si prolongés, si douloureux, de ces suc-

cès si incomplets. C'est cette cause, c'est là la vraie cause qui a laissé pendant tout le dix-huitième siècle, la France inerte et peu puissante dans les événemens généraux de l'Europe. Tout le monde l'a dit, ce n'est pas moi qui l'invente. Que serait-il arrivé à cette époque si le gouvernement français, méconnaissant ce grand fait, cet état de son pays, avait engagé la France complètement à fond dans de grandes, dans de périlleuses entreprises? Messieurs, il serait peut-être arrivé de grands revers, et très probablement de grandes conséquences, des entreprises légèrement conçues, promptement abandonnées, et ce défaut de consistance, de persévérance qui s'attache aux entreprises d'un pays quand l'esprit général du pays et de l'époque n'y poussent pas, n'y soutiennent pas le gouvernement. C'est là, j'en suis convaincu, ce qui serait arrivé à la France au dix-huitième siècle.

Les ministres français, le cardinal de Fleury en particulier, furent plus prudents; ils maintinrent la paix, ils firent de la paix la loi générale, permanente de la politique de la France. Je ne pense pas, en définitive, que la France y ait beaucoup perdu en considération à l'étranger, en prospérité au dedans. Certainement le dix-huitième siècle n'a pas été une époque de décadence pour la France. Ce qu'elle ne faisait pas d'un côté, elle le faisait de l'autre; ce qu'elle ne gagnait pas au-dehors, elle le gagnait au-dedans. Elle agissait, non pas par les armes, mais par les idées, par les lettres, par mille moyens qui lui avaient donné en Europe une autorité qu'elle n'aurait pas due aux armes. (Profonde sensation.)

Eh bien! appliquez cet exemple simple, clair, qui repose sur de grands faits, appliquez-le à ce qui se passe aujourd'hui parmi nous. Sans aucun doute, la France est fatiguée des longues guerres, des glorieuses conquêtes de la révolution et de l'empire. Ce n'est pas à dire, à Dieu ne plaise, que les guerres de la révolution et de l'empire aient été inutiles à la France; elles l'ont sauvée, elles l'ont fondée, rendu des services immenses; elles l'ont élevée, elles l'ont fondée, elles l'ont glorifiée, mais elles ont fait leur temps; et à la fin elles étaient excessives. Il faut le répéter à cette tribune, l'esprit de guerres, de conquêtes, était devenu excessif; il coûtait à la France plus qu'il ne lui valait. Il a fait son temps, de travail régulier, de développement intellectuel, scientifique, industriel. C'est de ce côté aujourd'hui que la France cherche la force et la gloire. C'est de ce côté qu'il faut la conduire, et non pas en arrière, non pas vers des entreprises qui ont été bonnes et belles dans les temps passés, mais qui ne le seraient pas pour nous.

Le premier devoir, la première science d'un homme d'état, c'est de démêler le véritable vœu de son temps, le véritable caractère de son époque, ce qu'elle désire, ce qu'il lui faut, à quoi elle est propre, à quoi elle se portera volontiers, d'elle-même, librement.

Nous parlons beaucoup de liberté; consultons donc un peu le vœu du pays, croyons un peu à sa libre impulsion, à sa spontanéité; ne prétendons pas lui imposer nos volontés, nos combinaisons, nos fantaisies, ne lui faisons pas une politique à notre guise; donnons-lui la sienne, la politique vraie, libre, est la seule que dans un gouvernement libre il faille professer et suivre; c'est la seule que, pour mon compte, je me propose de soutenir toujours. (Marques nombreuses d'assentiment.)

Permettez-moi, messieurs, après vous avoir parlé de la France, de jeter un coup-d'oeil sur l'Espagne elle-même. Je crains beaucoup que dans cette affaire, comme il arrive souvent, nous ne tombions dans de fréquens anachronismes, et que le souvenir des temps passés, des faits anciens, ne nous fasse oublier les temps et les faits d'aujourd'hui.

On parle toujours de l'Espagne comme si nous étions au seizième ou au dix-septième siècle. Mais, messieurs, l'Espagne du seizième et du dix-septième siècle, l'Espagne contre laquelle François Ier., Henri II et Louis XIV ont lutté, n'était pas du tout l'Espagne d'aujourd'hui; elle était étroitement liée aux rivages de la France en Europe; elle était non seulement sous l'influence, mais sous la puissance, sous la domination directe des rivages de la France en Europe; l'Espagne n'était pas seulement au delà des Pyrénées, elle était au delà des Alpes, au delà du Rhin, elle était sur l'Escaut; elle était liée au royaume de Naples, au Milanais, à l'Allemagne, aux Pays Bas; il y avait là une seule et même force, une seule puissance dans une même main, et contre laquelle la France luttait par une rivalité dont elle ne pouvait pas s'affranchir, qu'elle n'était pas allée chercher, mais qui était dans le cours naturel des événemens et du développement de l'Europe.

Rien de semblable n'existe aujourd'hui: l'Espagne n'appartient plus à aucun des rivages de la France en Europe; l'Espagne depuis longtemps est une puissance isolée, réduite à sa propre force; quel est ce degré de force? je ne l'examine pas, mais enfin l'Espagne n'a plus, dans les luttes que la France peut être appelée à soutenir en Europe, ni la situation, ni l'importance qu'elle avait au seizième siècle. Il faut donc bien se garder de juger par ces analogies qui reposent sur des apparences trompeuses; pour que la France pût être légitimement amenée à s'engager profondément dans les destinées de l'Espagne, il faudrait d'autres causes, des raisons plus décisives que celle que l'on tire de l'ancienne politique générale et permanente de la France.

On allègue une raison qui serait immense, et sur laquelle je ne voudrais pas me taire; on a dit: Si nous n'intervenons pas, ou si nous ne coopérons pas à main armée, l'alliance de la France et de l'Angleterre sera prodigieusement affaiblie.

Cette raison serait puissante pour moi, messieurs, je suis convaincu que, par une foule de causes morales et politiques, l'alliance de la France et de l'Angleterre est pour toutes deux un immense et dominant intérêt; mais il y a d'étranges retours, de singuliers reviromens dans les choses de ce monde et dans les langages. En 1835, quand on nous demanda l'intervention en Espagne, une des raisons les plus puissantes qu'on alléguait contre notre intervention, c'est que cela affaiblirait l'alliance de la France et de l'Angleterre; et que le ministère wigh en serait gravement compromis; qu'il fallait prendre garde de lui susciter cet immense embarras. Nous consultâmes en effet l'Angleterre, et l'Angleterre fut d'avis qu'il n'y avait pas lieu à intervention, et nous nous en abstîmes en grande partie par cette considération, non qu'il n'y en eût d'autres, et de décisives à mon avis; mais enfin celle-là fut d'un grand poids.

En 1835, si nous intervenions, notre alliance avec l'Angleterre était compromise; aujourd'hui, si nous n'intervenons pas, notre alliance est également compromise et affaiblie!

Je ne peux pas croire, messieurs, qu'un fait aussi important que l'alliance de la France et de l'Angleterre tienne à des considérations qui varient ainsi d'une année à l'autre. Non, messieurs, l'alliance de la France et de l'Angleterre tient d'une part à la sympathie naturelle d'idées, de sentimens, d'institutions, qui existent entre deux peuples;

commis-voyageurs, cultivateurs et gardes civiques ne payeront que 15 francs, alors qu'il sera reconnu servir habituellement à l'exercice de leurs fonctions; néanmoins les professions sus désignées, à l'exception des cultivateurs, ne jouiront du bénéfice de la loi que pour un seul cheval. Tout autre cheval en son sera imposé comme cheval de luxe, c'est-à-dire d'une taxe de 20 florins.

Sur la demande de M. le ministre de l'intérieur, elle a fixé à la même époque la discussion du projet de loi relatif à l'achat de la bibliothèque de M. Van Hulthem.

Au commencement de la séance, M. Dolez, dont l'admission a été proclamée hier, a prêté serment à la constitution.

Il a été donné lecture d'un message du sénat annonçant la prise en considération des différentes demandes en naturalisation; la chambre les a renvoyés à la commission qui formulera les projets de loi relatifs.

Demain commencera la discussion du budget de la justice.

LIÈGE, LE 20 JANVIER.

L'élévation de M. Nohomb aux fonctions de ministre des travaux publics a, ces jours derniers, attiré l'attention des divers organes de la presse. La plupart des journaux qui se sont occupés de cette nomination, se sont étonnés, avec quelque raison, du genre d'attributions confiées à l'ancien secrétaire-général du ministère des relations extérieures. A notre avis, il aurait été sans doute plus convenable de placer M. Nohomb à la tête du département des affaires étrangères, que de l'appeler à la direction d'une administration toute nouvelle pour lui, et dans les détails de laquelle il se trouvera peut-être d'abord, comme on dit, trop dépaycé. Cependant il ne faut point, non plus, s'exagérer les difficultés et les premiers embarras de la position de M. Nohomb, et l'on va certes trop loin quand on demande à un nouveau ministre les connaissances spéciales qui sont le partage de l'ingénieur.

En effet, on pourrait être tout à la fois ingénieur habile et mauvais ministre des travaux publics. Dans les gouvernements constitutionnels, pour arriver à la direction des affaires, il faut être d'abord homme parlementaire, sauf ensuite à appliquer les qualités qui vous distinguent, sous ce rapport, à une branche spéciale de l'administration publique. On peut se rappeler, à cette occasion, que MM. Simons et de Ridder, ingénieurs d'une capacité peu commune, furent appelés à défendre, devant les chambres, le projet du chemin de fer, dont ils étaient les deux auteurs. Eh bien! on peut le dire aujourd'hui, leur action sur la représentation fut à peu près nulle, et sans les efforts du ministre, qui se trouvait alors à la tête du département des affaires intérieures, la question de savoir si le projet du chemin de fer eût été adopté, est douteuse, et celle de savoir s'il l'eût été conformément aux idées de MM. Simons et de Ridder, ne l'est point; elles auraient été modifiées, et, selon nous, ces modifications entraînaient la ruine de cette vaste entreprise. Ce sont des hommes parlementaires qui ont joué le premier rôle dans cette grande affaire, et, sans vanité, ils peuvent ici revendiquer la meilleure part du succès.

En Angleterre, pays si avancé dans les pratiques du gouvernement constitutionnel, à part, pensons-nous le département de la guerre, ce sont les sous-secrétaires d'état qui se trouvent chargés des travaux, pour lesquels il faut de toute nécessité des connaissances spéciales et approfondies. Les ministres sont avant tout des hommes parlementaires.

En France, les choses se passent à peu près de même aujourd'hui. Ainsi on a vu M. Thiers, secrétaire d'état aux finances, ministre du commerce, des travaux publics, et président du conseil. Cet homme d'état possède, il est vrai, quelques connaissances financières; mais ce n'est point à ces connaissances qu'il est redevable d'avoir été appelé à la direction des affaires, il doit sa haute fortune à son immense talent parlementaire. Monsieur Thiers, est d'ailleurs un habile metteur en œuvre, une intelligence vaste et facile, capable de tous les genres d'applications. Donnez-lui à faire adopter, par la chambre des députés, un projet de canal ou de chemin de fer, et il s'en acquittera mieux, sans aucun doute, que tous les plus habiles ingénieurs de la France. La place de ceux-ci, à moins qu'ils ne possèdent aussi la puissance parlementaire, est dans les bureaux, leur tâche est la conception solitaire des plans que le ministre doit faire triompher à la tribune.

Toutefois, ainsi que nous venons de le dire, la véritable place de M. Nohomb est aux affaires étrangères; c'est là que l'appellent ses antécédents, ses goûts, ses études. Aussi a-t-il pour lui un écueil dans les fonctions qu'il occupe aujourd'hui. Il peut considérer sa position actuelle comme une pierre d'attente, et alors apportera-t-il dans l'exercice de ses fonctions si difficiles, si multipliées, la force, le zèle et l'activité qui caractérisent l'homme placé dans la sphère qui lui est propre? Nous l'espérons; M. Nohomb est jeune, il est sans doute animé du désir de faire preuve de capacité, dans les matières même qui lui sont restées étrangères. Il y a pour un homme jeune, un mobile plus puissant encore: il reste de grandes choses à faire dans le département des travaux publics, et celui qui saura les accomplir acquerra d'incontestables titres à la reconnaissance du pays.

Il paraît que la commission des Hospices, ayant égard aux observations faites en Angleterre et en France, vient de décider qu'un nouvel Hospice d'Aliénés sera construit hors de l'enceinte de la ville.

L'emplacement adopté serait, assure-t-on, un vaste terrain que les Hospices civils de Liège possèdent dans la commune de Lantin, située sur le plateau qui domine la ville au nord.

On ne connaît pas assez généralement l'état déplorable de nos deux hospices d'aliénés, surtout de celui destiné aux hommes, et qui est établi dans l'ancien couvent des Capucins.

Liège, cité riche et industrielle, doit travailler efficacement à remplacer les institutions surannées que lui a léguées le moyen-âge et les siècles qui lui ont succédé, par des établissements dignes de sa prospérité actuelle.

M. l'architecte Rémont est chargé de la construction du nouvel hospice.

Il nous semble qu'une construction aussi importante nécessiterait l'envoi d'un homme spécial, et aussi instruit que l'architecte des hospices de Liège, dans le pays qui a su apporter le plus de perfection dans la construction de ses établissements civils.

Un voyage dans la Grande-Bretagne, borné même à Londres et à ses environs, sera toujours pour l'administrateur autant que pour l'architecte, d'une importance que n'égalent point les visites que l'on fait à des établissements du même genre sur le continent.

Nous apprenons que le prix d'abonnement pour les trois concerts de Carême, donnés par la Société d'Emulation, sera de neuf francs. Cent abonnements seulement seront reçus.

Les étrangers, c'est-à-dire les personnes domiciliées à plus d'un myriamètre de la ville, seront admis gratuitement, sur la présentation de deux membres.

Hier, vers midi, le cadavre d'une femme a été retiré de la Meuse à l'endroit dit *Trou du Chien*, vis à vis l'île du *Dos Fanchon*, en cette ville; suivant les renseignements recueillis ce cadavre est celui d'une malheureuse qui, la veille, 18 du courant, est entrée dans le séchoir d'une grande fabrique du quartier d'Outre-Meuse, dans l'intention de s'y rechauffer; elle avait dit à deux ouvriers qui l'ont reconnue, qu'elle était des environs de Maestricht, qu'elle était bien malheureuse et qu'elle ne savait où passer la nuit. Il est donc à présumer que cette mort est le résultat d'un suicide.

M. Aug. Visschers, avocat, vient de recevoir le diplôme de membre correspondant de la Société pour l'Instruction élémentaire, de Paris.

Par arrêté royal du 12 janvier un brevet d'invention de dix années est accordé au sieur Hodson (James), atné mécanicien, domicilié à Verviers, pour un nouveau système de machines à vapeur à rotation.

MM. J. Harpignies-Peyre et Ce. à Couvin, viennent de s'adresser au gouverneur de la province de Namur, pour obtenir l'autorisation d'établir un haut fourneau dans la commune de Couvin. On sait aussi que depuis longtemps il est question de remettre en activité les usines de M. Hanonnet-Gendarme à Couvin. Cette partie du pays va donc voir utiliser toutes les richesses qu'elle possède.

On lit dans le *Mercur Belge*:

« On a déjà parlé de l'approbation, par le ministère prussien, du projet du chemin de fer de la frontière belge à Cologne, et de la prochaine signature, par le roi, de la concession définitivement accordée à la compagnie de Cologne.

On annonce aujourd'hui que la Société anonyme par actions, au capital de 500,000 thalers (pouvant être doublé), formée à Aix-la-Chapelle, le 9 septembre 1836, pour l'exploitation des mines de houille *im Warmrevier*, près d'Aix-la-Chapelle, a été approuvée par le roi de Prusse le 30 octobre dernier, et que les opérations vont commencer. Ainsi, malgré sa sage lenteur, qui l'a jusqu'ici empêché d'accorder la concession de beaucoup de demandes de société anonyme, le gouvernement prussien, jaloux de faire jouir ses sujets de tous les avantages commerciaux possibles, entre vivement dans la voie du progrès commercial et des associations.

Plusieurs maisons belges sont intéressées dans la nouvelle compagnie. On annonce que les riches houillères de M. James Cockerill, Englerth d'Eschweiler et autres vont s'y réunir.

Le conseil communal d'Anvers a dans sa séance du 14, voté une somme de 8000 fr. pour les dépenses du logement des troupes de passage et dont la ville se charge, en les hébergeant à ses frais chez les logeurs.

Le pantalon de drap vert en usage aux régiments de chasseurs à pieds est remplacé par le pantalon de drap gris foncé tel que le portent les régiments de ligne.

Le service des malle-estafettes entre la Belgique et la Prusse qui devait commencer dans le courant de ce mois, paraît être ajourné au 1er février prochain.

Un vieillard, nommé Jean Hendriks, vient de mourir à Bréda à l'âge de 107 ans. Jusqu'à ses derniers jours il avait conservé l'appétit d'un jeune homme et assurait n'avoir jamais été malade.

Nous apprenons avec plaisir que M. de Gerlache, premier président de la cour de cassation et directeur actuel de l'Académie royale de Bruxelles, accompagné de MM. Willem et Marchal, membres de ce corps savant, a examiné pendant deux jours la riche collection de livres délaissée par feu M. van Hulthem. (*Journal des Flandres*.)

Il vient de paraître à Paris un ouvrage sur la *Réforme anglaise et ses suites probables*, par M. de Pradt, ancien archevêque de Malines.

On assure que la commission fédérale des monnaies a l'intention de proposer pour la Suisse l'adoption pure et simple du système monétaire français. (*Helvétie*.)

En 1836, il est entré à Dantzig 856 navires dont 24 venant de la Belgique, et il en est sorti 862 dont 28 en destination de la Belgique.

Un essai de pêche par bateau à vapeur vient d'être fait à Bordeaux et a complètement réussi. La première prise faite à bord de ce nouveau bateau a produit 40 à 50 quintaux de poisson.

Le nombre actuel de la population chevaline de la Grande Bretagne, s'élève, d'après les calculs les plus exacts, à 2 millions 118,195, dont les 3/4 sont appliqués aux travaux agricoles.

L'augmentation annuelle est d'environ 8,000 chevaux d'agriculture, et 1,000 destinés aux autres usages. On les évalue comme il suit: 1,000 à 40 liv. sterl., 40,000; 8,000 à 25 liv. sterl., 200,000. Total, 240,000 liv. sterl., ou 6 millions de frs.

La totalité des terrains à vendre en ce moment aux Etats-Unis est de 132 millions d'acres cadastrés; on estime à plus de cent millions les terrains dont le cadastre n'est pas encore établi, et sur lesquels les Indiens ont cédé leurs

droits, et à quatre-vingt millions les terrains réclamés par les Indiens.

L'exportation des métaux précieux du port de Londres, pendant la semaine dernière, a eu lieu de la manière suivante: or en barres pour Hambourg, 175 onces; espèces d'or pour le cap de Bonne-Espérance, 3,950 onces; espèces d'argent pour Madère, 1,000 onces; espèces d'argent pour Gibraltar, 10,000 onces.

On assure qu'on a commandé, dans deux fonderies du midi de l'Allemagne, 24 canons de plus grand calibre pour la forteresse de Luxembourg.

M. Urban Hensmans, fils, docteur en pharmacie et préparateur à l'université de cette ville, vient de découvrir dans l'écorce des racines de l'arbre vulgairement appelé Canada (peuplier de Canada) une substance cristallisable qui a beaucoup d'analogie avec la salicine, mais qui cependant diffère de cette dernière en ce qu'elle ne possède pas la saveur si désagréable de l'écorce du saule et en ce que sa saveur amère est si forte qu'elle ne diffère guère de celle que l'on connaît au sulfate de quinine. Cette nouvelle substance pourrait bien, pour la médecine, devenir un succédané de ce dernier. (*Const. des Flandres*.)

Soit par le désir d'obtenir la prime récemment votée pour la construction des navires, soit par suite des besoins du commerce, on remarque une certaine activité dans les chantiers de construction de l'Escaut et demain jeudi M. de Coster, constructeur à Boom, posera la quille de deux navires; l'un du port de 300 tonneaux, pour compte de Mme Ve Spillaert et fils, d'Anvers; l'autre de 180 tonneaux, pour compte de qui appartient.

Les raffineurs de sucres exotiques, armateurs et autres négociants d'Anvers ont distribué à la chambre, des pétitions imprimées pour le maintien de la législation existante sur les sucres.

Le beau tableau de Wappers. *Episode de la révolution belge*, vient d'être posé au Musée à son ancienne place (salle Rubens), pour une quinzaine de jours, à la satisfaction générale du public.

On écrit de Londres du 14 de ce mois:

La souscription pour l'érection d'une statue au duc de Wellington par la ville de Londres s'élève aujourd'hui à la somme de 7 à 8,000 livres sterling. En conséquence on a déjà pris des mesures pour faire couler cette statue équestre.

Le prix courant des fers en fonte à Charleroy, le 15 courant, porte le fer fort de forge à 540 fr. les 1,000 kilogrammes; le fer puddlé à 440 fr.; les fontes d'affinage au Coak, 1re. qualité, à 180 fr., et les fontes de moulage à 230 fr.

Parmi les cadavres jetés sur la côte de Baies pendant les derniers ouragans, s'est trouvé celui du jeune lord Wellesley, neveu d'Arthur Wellesley et du duc Wellington. (*Gazette d'Angsbourg*.)

D'après des lettres reçues du nord de la Norvège on y redoute une grande famine, on peut à peine s'y procurer du blé aux prix les plus élevés.

(*Gaz. d'Etat de Prusse*.)

On mande de Lucerne: La liberté d'industrie est si grande dans ce canton, que l'autre jour un chiffonnier a dû se plaindre au grand-conseil d'un arrêté qui l'obligeait à livrer ses chiffons à une seule fabrique de papier.

L'empereur de Russie vient de rendre un ukase qui dispense de tout service les officiers dont la femme serait dangereusement malade, ou sur le point d'accoucher. La rencontre d'un officier qui, allant chercher un accoucheur, n'avait point salué l'empereur militairement, et qui s'était excusé sur le trouble que lui causait l'état où sa femme se trouvait, a motivé cette nouvelle ordonnance. L'empereur, après avoir envoyé son médecin au domicile de cet officier, a déclaré qu'il servirait de parrain à l'enfant. On doit penser que cette offre n'a pas été repoussée.

On mande de St Dizier, en date du 13.

Depuis la baisse des eaux, toutes les usines ont repris leur activité ordinaire dans la Haute-Marne et dans la Meuse. Les produits arrivent en abondance dans nos magasins. Les demandes sont nombreuses et le cours des fers *demi-Roche* se maintient de 436 à 445 fr. pour Paris, et de 450 à 460 francs pour la province. Les usines de premier ordre tiennent ferme à ce dernier prix.

La commission chargée de préparer un projet de loi sur les prisons en France, a terminé son travail. D'après le projet, toutes les prisons du royaume sont placées dans les attributions exclusives du ministère de l'intérieur. Le projet repose d'ailleurs sur les bases suivantes:

1. Le système cellulaire sera adopté généralement, et les prisons seront immédiatement reconstruites d'après les plans nécessaires pour l'application de ce système. 2. Il sera établi dans chaque ressort de cour royale, une maison de refuge pour les jeunes délinquants. 3. Il sera créé, sur le budget du ministère de l'intérieur, un fonds d'encouragement pour aider les départements qui voudront immédiatement voter les fonds nécessaires à la reconstruction des prisons départementales suivant le système cellulaire. 4. Un règlement d'administration publique déterminera pour tout le royaume, les bases et l'exécution du travail en commun.

Séance publique du conseil communal, 24 janvier 1837, à 5 heures du soir.

Objet: — Rapport du collège des bourgmestre et échevins sur l'administration et sur la situation des affaires de la commune, en conformité de l'art. 70 de la loi communale.

Liège, le 20 janvier 1837.

Le président du collège,

LOUIS JARME.

THEATRE ROYAL DE LIÈGE.

Vendredi, 20 janvier 1837. Par extraordinaire, GRANDE SOTREE VENITIENNE à l'instar de celles données au Théâtre de l'Opéra de Paris. — CONCERT, TOMBOLA composée de huit lots, GRAND BAL PARE.

Souscription, prix 4 fr. par personne, aux loges 5 fr. Chaque souscripteur recevra deux coupons pour la tombola.

Billets au bureau, prix: 5 fr. par personne; pour les loges: 6 fr. et un billet de tombola.

ETAT CIVIL DE LIEGE, DU 19 JANVIER

Naissances : 1 garçon, 2 filles.
Décès : 4 garçons, 3 filles, 1 homme, 2 femmes, savoir : Lucas Guillaume Nicolas Noé, âgé de 47 ans, fabricant de papiers peints, devant Ste. Croix, époux d'Anne Marie Wouters. — Marie Anne Sauvenay, âgée de 79 ans, cultivatrice, sur le Doz, épouse de G. Libert. — Ida Quitis, âgée de 68 ans, marchande, faubourg Ste. Marguerite.

ANNONCES.

ON A PERDU hier soir depuis l'entrepôt jusqu'à la rue Neuvice, UN PORTEFEUILLE contenant deux lettres de commerce à l'adresse du n° 956 rue Neuvice. RÉCOMPENSE à qui le rapportera. 89

UNE DEMOISELLE très au fait DU COMMERCE DE NOUVEAUTÉS peut se présenter chez Mde. RAIKEM-LONHIENNE, rue du Pont d'Isle, n° 837. 87

CHANGEMENT DE DOMICILE.

Mlle. VICTOIRE PEPINSTER,

A l'honneur d'annoncer qu'elle vient de transférer SON MAGASIN DE LINGERIE rue de l'UNIVERSITÉ, en face du Conservatoire. 701

On peut se procurer des actions rue de la Rose n° 475, de la grande vente de Vienne, qui aura lieu le 31 janvier 1837. 31

VENTES DE RENTES,

POUR CAUSE D'INDIVISION.

LUNDI, 13 FÉVRIER 1837, à deux heures après-midi, le notaire SERVAIS vendra en son étude, à Liège, place derrière le Spectacle, n° 857, LES RENTES ANNUELLES ET PERPÉTUELLES ci-après :

A. UNE RENTE de 42 fr. 55 c. due par le sieur Joseph Louvat, Nicolas Joseph Cabolet et la Dame veuve de Jean Morin, de la commune de Vivegnis.

B. Une idem de 4 muids épeautre, effractionnée à 38 fr. 90 c. servie par MM. Coucq et Lathousson, d'Evegnée et Melen.

C. Une idem de 2 muids 1 setier épeautre, effractionnée à 20 fr. 66 c. 49 centièmes, due par Pierre Ralet, de Villers-l'Évêque.

D. Une idem de 12 setiers épeautre, effractionnée à 14 fr. 59 c. due par MM. Roland Joseph Lafontaine, de Plainevaux, et Lambert Joseph Lafontaine de Vierveset.

E. Une idem de 12 fr. 16 c. due par les sieurs Watrin et Botty d'Enixhe, commune de Fexhe-Slins.

F. Une idem de 5 setiers un quart épeautre, effractionnée à 6 fr. 38 c. 19 centième, due par Hubert Watrin, la veuve Lilet, née Devivier, et autres, de la commune de Fexhe-Slins.

G. Une idem de 5 setiers épeautre, effractionnée à 6 fr. 8 c. due par les sieurs Halin, Massart et Damave, de Hautain J. Siméon, et Bechet de Bassenge.

H. Une idem de 4 setiers épeautre, effractionnée à 4 fr. 86 c., due par la veuve Beaujean, les sieurs Salmon et Marnette, de Vottem.

I. Une idem de 4 setiers épeautre, effractionnée à 4 fr. 86 c. due par les enfants de feu M. Gérard Riga et dame Marie Anne Martin de Hollogne aux-Pierres.

K. Une idem de 4 setiers épeautre, due par Henri Daenen, Mlle Maréchal, Pierre Ory et Gilles Maloir, de Glons.

Ces rentes sont très exactement servies à Liège et parfaitement garanties. S'adresser audit notaire SERVAIS, pour la communication des titres et conditions. 88

EAU COSMETIQUE DE CADET.

Cette eau entretient la souplesse et la beauté de la peau; employée aux usages de la toilette, elle procure un sentiment de fraîcheur et de bien être que l'on conserve pendant le reste de la journée. Enfin ce délicieux parfum remplace avec supériorité les eaux de Mélisse et de Cologne pour tous les usages tant internes qu'externes. Prix : 2 fr. le rouleau; 11 fr. la caisse de 6 rouleaux. Elle se trouve à Liège, chez M. J. Janné, pharmacien.

On trouve dans le même endroit le CHOCOLAT A LA POLENTA DE CADET DEVAUX. Prix, simple 3 fr. ou au Lichen d'Islande 3 fr. 50 c. 60

On DEMANDE des APPRENTIS; ils recevraient en entrant une rétribution. S'adresser au bureau de cette feuille.

PAR BREVET D'INVENTION.

PATE DE REGNAULD AINÉ,

AUTORISÉE PAR BREVET ET ORDONNANCE DU ROI.

Pour la guérison des RHUMES, CATARRHES, TOUX, COQUELUGHES, ASTHMES, ENROUEMENS, et des maladies de POITRINE les plus invétérées. (Voir l'instruction qui accompagne chaque boîte.)

— DÉPÔTS : chez MM. FROIDBISE, rue Pont d'He, 831, à Liège; BASTIN, à Hay, tous deux pharmaciens, et M. PELTZER, rue Spintay, 294, à Verviers.

PROGRAMME DU CONCERT

QUI SERA DONNÉ LE 3 FÉVRIER

PAR ÉTIENNE SOUBRE,

A LA SALLE DES VARIÉTÉS.

Première partie.

- 1. Fantaisie dramatique à grand orchestre, composée par Et. Soubre.
2. Air des Gueux des Bois, opéra inédit, composé par Et. Soubre, chanté par M. L., amateur.
3. Grand septuor militaire, composé par Hummel. La partie de piano sera exécutée par M. Ledent.
4. Chanson Huguenote de Meyerbeer, chantée par M. B., amateur.
5. Septuor des Huguenots, par Meyerbeer, chanté par MM. amateurs.

Deuxième partie.

- 1. Ouverture des Brigands (drame de Schiller), composée par Etienne Soubre.
2. Air de Maometto II, par Rossini, chanté par M. T., amateur.
3. Chœur de Bohémiens, composé par Et. Soubre et chanté par MM. amateurs et élèves du Conservatoire.
4. Fantaisie pour piano solo sur des motifs de Bellini, composée par S. Thalberg, exécutée par M. Ledent.
5. Amour. — Luciola, romances composées par Etienne Soubre et chantées par M. V., amateur.
6. Chœur de la Norma de Bellini, chanté par MM. amateurs et élèves du Conservatoire.
On souscrit dès à présent au Conservatoire et rue de l'Étuve, n. 716.

Les expériences concluent, les approbations des savants, des académies et sociétés royales de médecine, des commissions nommées par le gouvernement, les brevets et ordonnances... SIROP DE JOHNSON Qui met les PALPITATIONS, les TOUX, les RHUMES, l'ASTHME et les CATARRHES, en résolvant l'action du COEUR, en calmant les NERFS et en agissant directement sur le SANG et sur les VOIES URINAIRES. 1, rue Guimardin, à Paris, et dans chaque ville.

FLUIDE DE JAVA,

Importé des colonies Hollandaises par GLUXBERG.

Dans un imprimé joint à chaque bouteille, M. GLUXBERG s'explique ainsi au sujet de cette importation :

Plusieurs années d'études et d'expériences faites tant en Europe qu'aux Indes orientales, et principalement aux îles de Java, m'ont appris à bien connaître les diverses maladies des cheveux; et le Fluide que je présente a toujours été d'un secours sans exemple aux personnes qui en ont fait usage, et j'en ai moi-même recueilli les heureux résultats assez long-temps pour en connaître toute l'efficacité.

Le Fluide de Java est émollient et nutritif pour la racine des cheveux; son parfum est doux et exquis; il donne à la chevelure une croissance rapide, un moelleux séduisant au toucher, c'est un spécifique souverain pour toutes les maladies auxquelles les cheveux sont sujets; il arrête leur chute et les empêche de grisonner avant l'âge marqué par la nature.

Le Fluide de Java se trouve chez GILLON-NOSSANT, rue du Pont-d'He, n. 32.

Chaque bouteille est accompagnée d'un imprimé de 8 pages, signé GLUXBERG, contenant l'exposé de ses précieuses qualités, et la manière d'en faire usage.

La réputation dont il jouit, ayant donné lieu à des contrefaçons, l'inventeur a fait graver ces mots sur chaque bouteille :

Véritable Fluide de Java, inimitable par ses vertus.

VILLE DE LIÈGE. — GARDE CIVIQUE.

Le collège des bourgmestre et échevins informe ceux que la chose concerne, que par arrêté du 14 de ce mois, M. le gouverneur de la province a fixé les séances du conseil cantonal de Liège pour la levée de 1837 ainsi qu'il suit :

Première session, dans laquelle seront jugées les réclamations formées par les inscrits d'office, les ajournés des précédentes levées ainsi que les gardes appelés au service et réclamant l'exemption, et ceux qui demandent leur radiation définitive comme ayant accompli leur 5e année :

Les 24, 25, 26, 27 et 28 janvier, à neuf heures du matin, à l'hôtel de ville.
Seconde session, destinée à l'examen des inscrits de l'année courante : Les 31 janvier, 1er. et 2 février, au même local et à la même heure.
Troisième session, destinée à l'admission des remplaçants et à l'examen des réclamations des gardes, sur le sort desquels il n'aurait pas été statué pendant les 1re. et 2me session. Les 7, 8, 9, 11 et 15 février, au même local et à la même heure.
Indépendamment de la présente publication les inscrits recevront, à domicile, des convocations spéciales. Liège, le 18 janvier 1837. Le bourgmestre, Louis JAMME. Par le collège, le secrétaire DEMANY

BOURSES.

PARIS, LE 18 JANVIER.

Table of stock prices in Paris, including Cinq pour cent, Trois pour cent, Act de la B. de Fr., Napl. Cert. Falc., Esp. Ardein 1834, Esp. D. diff. s. int., Dt. pas. s. int., Belgiq. Empr. 1832, Banque de Belg., etc.

LONDRES, LE 16 JANVIER.

Table of stock prices in London, including 3 1/2, consolidés, Bel. em. 1832 C. D., Holl. Dette active, Portugais, 5 p. c., Id. 3 p. c., Espagne. Cortès, Dillérées, Passives, Russie, Brésil. Emp. 1834.

AMSTERDAM, LE 18 JANVIER.

Table of stock prices in Amsterdam, including Holl. Dette active, Dito 2 1/2, Dillérées, Billet de change, Syndic. d'amort., 3 1/2, Soc. de comm. P. B., nouvelle, Russie, H. et C. 5, 1829, 5, Inscr. au gr. livre, Certif. à Amst., Pologne. L. fl. 500f., Lots de Rd. 50 f., Espagne. E. Ard., Dito grd., Dette différ. anc., nouv., passive, Autriche. Métal. 5.

ANVERS, LE 19 JANVIER.

Table of stock prices in Antwerp, including ANVERS. Det. activ., Det. différ., Holl. Dette active, Rente remboursab., AUTRICHE. Métal., Lots de fl. 100., de fl. 250., de fl. 500., POLOG. Lots fl. 300., de fl. 500., BRÉSIL. E. à L. 1834, ESPAG. Emp. 1834, D. diff. 1834, D. sp. 1834, Dette différ., ANVERS. Cert. Falc., STAT. RO. Lev. 1832, à An. 1834, Amst., c. jours., Rotterd., Idem., Paris, Idem., 2 mois, Lond. p. Estr. c. j., 2 mois, Ham. p. 40 Hb. c. j., 2 mois, Bruxelles et Gand.

RÉSUMÉ DE LA BOURSE D'ANVERS DU 19 JANVIER 1837.

Par suite de la hausse à Londres sur les Ardennes, les fonds espagnols ont été assez fermes à notre bourse de ce jour. Ardoin ouvert 24 1/2 5/8 1/2 3/8 et reste 24 1/2 A. au comptant. Brmes à un mois 26 1/2 dont 1 p. c. et A. On a fait peu d'affaires.

BRUXELLES, LE 19 JANVIER.

Table of stock prices in Brussels, including COURS, ACTIONS, Emp. Rotsch., Fin. cour., Pr. 4 m. d. t., 1836, 4 1/2, Fin. cour., pr. 4 m. d. t., Dette activ. 2 1/2, E. de la ville 1832, Dette active holl., Rente domaniale, BRÉSIL 1834, AUTRICHE. Métal., ROME. 1832, NAPLES. Falconet, Banque Nav., PORT. Dona Maria, ESPAG. Ard. 1834, Fin. cour., gros. pièces, pr. 4 m. d. t., différée 1834, anc., dette passive, Act. Société Gén., Act. de la S. de C., Act. la B. de B., Act. C. Sam. et O., Act. des Hauts-F., Act. Charb. Flenu, Act. Banq. fonc., Act. Ch. II. et W., Act. Ch. Scléssin, Act. Entr. Indust., Act. Ch. Lev. du E., Act. S. d'Ougrée, Act. S. Sars-Lonch., Act. Che. de fer., Act. S. de Venues, Act. bat. à V. Anv., Act. S. St. Léona, Act. S. Chatelin, Act. S. Verrières, Act. Ecl. gaz. rés., Act. S. Raffinerie, Act. Verr. Charl., Act. Expl. l'Espér., Act. des Brasseries, Act. Librairie H., Act. Typogr. W., Act. Fabr. de fer., Act. Mutual. ind., Act. C. de Bruges, Act. H. F. Monc.

VIENNE, LE 10 JANVIER.

Métalliques, 104 9/16. — Actions de la banque, 1375 0/0 (sans coupon.)

PLACE D'ANVERS, LE 19 JANVIER.

VENTES.

Café. — Environ 150 balles Chérison blanchâtre, de 34 1/2 à 34 3/4. Sucre brut. — 150 caisses Hayane beau blond, à f. 20, pavillon national. Sucre raffiné. — 4000 kil. beaux pains en papier, à prix non indiqué. Grains. — Une petite partie de graine de chanvre d'Odessa, à f. 7 5/16 pour exportation. Il s'est aussi traité une petite partie de graine de lin à semer à f. 27. On a payé f. 27 1/4 en détail.

MARCHÉ DE LIEGE DU 19 JANVIER 1837.

Froment vieux, l'hectolitre, fr. 15 54. Seigle vieux, id., 410.

H. LIGNAC, Impr. du Journal, n° 622, rue du Pot d'Or, à Liège.